

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 MAI 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 20 avril 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M. Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, M. Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mmes Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membres absents ayant donné procuration : M. Jean GOETZ, Mario HEGY, Cyrille LHUILLER

Secrétaire de séance : Fabrice KRIEGER

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h05 et aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Rustenhart – Création d'un groupe scolaire : demande de subvention ». Le Conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 2 mai 2011
2. Pistes cyclables : Choix de l'entreprise de travaux
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2010
4. Eco-Emballages : Nouveau contrat (Barème E) et option retenue pour la reprise des matériaux recyclables
5. Eco-Folio : Nouvelle convention
6. Demande de subvention : Création d'un poste d'ambassadeur du tri
7. Attribution de composteurs
8. Piscine
 - 8.1 Demande de subvention complémentaire
 - 8.2 Mission d'analyse et de conseils juridiques sur les statuts communautaires et la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
9. Décision Modificative N°2/2011 : Notifications Dotation Globale de Fonctionnement et bases fiscales définitives
10. Maitrise d'ouvrage déléguée
 - 10.1 Décision Modificative N°3/2011 : Hirtzfelden : Rénovation de la Chapelle – Avenant au marché de travaux : Lot 4 Peintures
 - 10.2 Roggenhouse : Rue du 7 février – Choix du Maître d'œuvre
 - 10.3 Rumersheim-le-Haut : Rénovation de la salle polyvalente – Choix du contrôleur technique et du coordonateur SPS
11. Divers : Projet de SDCl, Conseil d'Alsace, Rapports d'activités de la CCER et de la Pépinière d'entreprises, Statistiques TERI, RAM Bilan et prévisionnel, Programme culturel...
12. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 2 mai 2011.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2011 est approuvé sans observation.

2. Pistes cyclables : Choix de l'entreprise de travaux

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil communautaire avait approuvé le lancement de l'opération.

Une consultation relative à la réalisation des travaux d'aménagement des pistes et itinéraires cyclables dans la Hardt a été lancée. Huit demandes de dossiers ont été enregistrées et cinq offres sont parvenues en retour pour trois excuses.

Au vue de l'analyse des offres et des critères de sélection retenus, le groupement conjoint COLAS Est / WERNER & Cie pour 186.576 € TTC est le mieux disant. L'offre de prix se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 90.109,50 € HT, soit **107.770,96 € TTC**
- Tranche conditionnelle : 65.890,50 € HT, soit **78.805,04 € TTC**

Compte tenu des prix annoncés, il est proposé d'affermir la tranche conditionnelle (Rustenhart – Canal du Rhône au Rhin). Les travaux y relatifs seront toutefois traités en décalé, dès qu'un accord sera trouvé avec les propriétaires des terrains privés.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

D'affermir la tranche conditionnelle,

De retenir le groupement conjoint COLAS Est / WERNER & Cie pour un montant de 186.576 € TTC

Et

D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir.

Observations : les travaux pourraient commencer après le 20 juin.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2010

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le Décret du 11 mai 2000 prévoit la présentation au conseil communautaire d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document est à soumettre aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes avant le 30 septembre 2011.

Le rapport annuel pour l'année 2010 comprend une analyse technique, financière et statistique du service déchets. Il a été communiqué en pièce jointe de la convocation au conseil communautaire de ce jour.

Il est demandé aux délégués communautaires de bien vouloir prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et d'émettre un avis.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Emet un avis favorable sur le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010.

4. Eco-Emballages : Nouveau contrat (Barème E) et option retenue pour la reprise des matériaux recyclables

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le contrat Eco-Emballages (Barème D) signé en 2006 arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Le nouveau contrat type (contrat pour l'action et la performance ou CAP) définissant les relations entre Eco-Emballages et les collectivités permet la prise en compte des soutiens prévus au barème E. Les collectivités qui signeront le CAP avant le 30 juin 2011 pourront bénéficier des soutiens du nouveau barème à partir du 1er janvier 2011 ; pour les autres, le barème prendra effet à la signature du contrat.

Il est proposé de renouveler ce contrat sans délai pour une prise d'effet du barème E au 1^{er} janvier 2011.

En outre, la Communauté de communes doit choisir l'option retenue pour la reprise ou vente des matériaux issus de la collecte sélective. Sont concernés l'acier, l'aluminium, les papiers et cartons non complexés, les papiers et cartons complexés, les bouteilles et flacons plastiques et le verre.

Trois options de reprise sont possibles : l'option Filières (prix identique garanti par les filières de matériaux pour toutes les collectivités à l'échelle nationale), l'option Fédérations (prix négocié entre la collectivité et son repreneur local) et l'option Individuelle (directement organisée par la collectivité).

Il est proposé de retenir les options de reprise suivantes :

Matériau en collecte sélective	Option retenue
Acier	Fédérations
Aluminium	Fédérations
Papiers et cartons non complexés	Fédérations
Papiers et cartons complexé	Fédérations
Bouteilles et flacons plastiques	Fédérations
Verre	Filières

A ce titre, la Communauté de communes va lancer une consultation auprès des professionnels locaux de la reprise des emballages et imprimés.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le nouveau contrat Eco-Emballages Barème E

Décide de retenir la reprise « Option Fédérations » pour la reprise ou vente des matériaux issus de la collecte sélective

Autorise

M. le Président ou son représentant à lancer la consultation pour la reprise des emballages et imprimés.

Observations : la CCER va mettre en place la collecte sélective des emballages acier et aluminium (cannettes, boites de conserve...). Les habitants pourront déposer ces déchets dans les points d'apport volontaire bouteilles et flacons plastiques en mélange. Une information en ce sens sera faite auprès de la population.

5. Eco-Folio : Nouvelle convention

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 17 décembre 2007, le Conseil communautaire autorisait M. le Président à signer une convention avec l'éco-organisme Eco-Folio, partenaire contractuel dédié pour la filière papiers. Pour mémoire, l'Etat a agréé l'organisme Eco-Folio en 2007. Il se charge de l'animation de la filière. Il perçoit les contributions de ces adhérents et verse aux collectivités un soutien à la tonne en fonction des quantités valorisées. Ce partenariat nécessite la passation d'un avenant à la convention actuelle.

La modification de la convention est motivée par l'élargissement des documents visés par l'éco-contribution des papiers et par les nouvelles modalités de collecte des données nécessaires au calcul des soutiens.

L'avenant consolidé a été rédigé en concertation avec les associations de collectivités territoriales (AMORCE, CNR) et d'élus (AMF). Il a reçu un avis favorable de celles-ci.

La signature de cet avenant est un préalable indispensable à la déclaration 2011 des papiers recyclés (tonnages 2010).

Il est proposé de procéder à la signature de cette nouvelle convention.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention Eco-Folio.

6. Demande de subvention : Création d'un poste d'ambassadeur du tri

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

La volonté de la Communauté de communes est de mettre en place une politique ambitieuse de réduction des déchets et d'augmentation des performances de tri sur le territoire en développant les actions de sensibilisation et la recherche d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers.

Par délibération, le conseil communautaire avait pris la décision d'embaucher un ambassadeur du tri afin de compléter l'équipe des agents territoriaux dédiée à ce service ou mis à disposition par les communes membres.

Cette personne contribuera également à la mise en place d'une redevance incitative et un plan d'actions permettant d'atteindre voire de dépasser les objectifs inscrits au Schéma Départemental d'élimination des Déchets du Conseil Général du Haut-Rhin.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter l'Association Départementale de Maîtrise des Déchets (ADMD) pour l'octroi d'une subvention.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

M. le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Association Départementale de Maîtrise des Déchets (ADMD)

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Attribution de composteurs

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

L'association des Jardins Familiaux et Collectifs de Fessenheim sollicite la Communauté de communes pour une aide matérielle sous la forme d'une fourniture gratuite de composteurs individuels. En effet, cette jeune association souhaite réaliser le compostage des déchets verts sur les parcelles mises à disposition par la commune de Fessenheim. Il est proposé de soutenir l'association afin qu'elle puisse poursuivre son action.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

D'attribuer seize composteurs individuels à l'association des Jardins Familiaux et Collectifs de Fessenheim

Autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département du Haut-Rhin

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères 2010.

8. Piscine

8.1 Demande de subvention complémentaire

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-Président.

Dans le cadre du contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin conclu le 9 juillet 2010 entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la Communauté de communes, le projet de création d'une nouvelle piscine intercommunale à Fessenheim bénéficie d'une aide départementale de 10 %. Lors de la signature de ce contrat, le coût d'objectif de l'opération était de 4 Millions d'€ HT.

En raison de compléments de travaux (bassin d'apprentissage) et de la réactualisation des coûts de la piscine intercommunale à 4,7 Millions d'€ HT, il est proposé de faire une demande de subvention départementale en complément de l'aide attribuée de 400 000 € et de conclure un avenant au contrat de territoire de vie à l'occasion de la révision à mi-parcours en cours.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

M. le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département du Haut-Rhin en complément de l'aide attribuée de 400 000 € à l'occasion de la révision à mi-parcours du contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8.2 Mission d'analyse et de conseils juridiques sur les statuts communautaires et la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

En raison de la sortie de Balgau et en relation à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, des propositions de toilettage de statuts sont envisagées. La Communauté de communes va demander l'assistance d'un cabinet conseils du lancement à la restitution des travaux de la commission qui sera chargée de conduire ses réflexions.

Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite également disposer d'une analyse de ses statuts pour déterminer si la piscine de Fessenheim doit être transférée ou non au regard du libellé des statuts existants.

En parallèle, une étude d'opportunité sur le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) sera commandée. Cette étude devra fournir diverses simulations (détermination du taux de CFE et période de lissage, calcul des attributions de compensations hors charges transférées, dotation d'intercommunalité).

Elle devra notamment être croisée avec l'analyse des effets du démantèlement éventuel de la centrale nucléaire de Fessenheim sur les ressources financières et fiscales communautaires futures.

Pour finir, devra être réalisée une évaluation des transferts de charges liés à l'équipement nautique, voire à l'exercice d'autres compétences dans le cadre du toilettage de statuts (production et alimentation eau potable, SPANC, etc.). Ces transferts sont obligatoires en FPU compte tenu de la problématique liée à la déduction de l'attribution de compensation.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à engager la consultation et à signer le marché de prestations de services à intervenir

Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

9. Décision Modificative N°2/2011 : Notifications Dotation Globale de Fonctionnement et bases fiscales définitives

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-Président.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables ainsi qu'aux modifications de nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2011, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
70878 – 70 – Remboursements de frais par d'autres redevables			-53 800 €
70875 – 70 – Remboursements de frais par communes membres			+ 53 800 €
74836 – 74 – DDR	Article supprimé		-116 245 €
74836 – 74 – DETR	Article créé		+ 116 245 €
7311 – 73 – Contributions directes			-657 603 €
7318 – 73 – Autres impôts locaux			+ 599 117 €
748311 – 74 – Compensations pertes TP			-336 351 €
748313 – 74 – DCRTP	Article créé		+127 080 €
748314 – 74 – Allocations compensatrices pertes TP			+ 10 522 €
74834 – 74 – Allocations compensations pertes TF			+ 6 034 €
74835 – 74 – Allocations compensations pertes TH			+ 8 755 €
7323 – 73 – FNGIR	Article créé		+ 185 783 €
74124 – 74 – DGF – Dotation de base des groupements			+ 61 589 €
74126 – 74 – DGF – Dotation de compensation groupements			+ 107 875 €
022 – Dépenses imprévues		+ 112 801 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 112 801 €	+ 112 801 €

10. Maitrise d'ouvrage déléguée

10.1 Décision Modificative N°3/2011 : Hirtzfelden : Rénovation de la Chapelle – Avenant au marché de travaux : Lot 4 Peintures

Rapporteurs : MM. Frédéric GOETZ et Etienne SIGRIST, Vice-présidents.

Dans le cadre de la rénovation de la chapelle de l'église, la Communauté de communes, en accord avec la commune de Hirtzfelden et le maître d'œuvre, propose de modifier et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant pour 2 lots comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Titulaire	Montants des marchés TTC	Avenants	%	Nouveaux montants des marchés en € TTC
2	Gros Œuvre	Gugliucciello et Fils	18 108,70€	2 435,36 €	13,45 %	21 883,58 €
	Commentaires : Avenant N° 2 - Réfection des enduits extérieurs façade Sud					
4	Peinture	Peintures - BERINGER	2 529,54€	485,67 €	19, 2 %	3 015,21 €
	Commentaires : Avenant N° 1 - Fourniture d'un badigeon à l'ancienne à base de chaux en remplacement d'une peinture minérale					

Compte tenu des sujétions de travaux complémentaires approuvées, un ajustement des crédits de l'opération s'avère nécessaire, tel que définit dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
458X301 – Hirtzfelden – Restauration de la Chapelle	Avenants marchés de travaux	+ 2.609,55 €	+ 2.609,55 €
TOTAL INVESTISSEMENT		+ 2.609,55 €	+ 2.609,55 €

Il est proposé d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant et d'autoriser les modifications budgétaires précitées.

Suite aux exposés de MM. Frédéric GOETZ et Etienne SIGRIST, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives,

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2011, tel que définit dans le tableau ci-dessus.

10.2 Roggenhouse : Rue du 7 février – Choix du Maître d'œuvre

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 02 mai 2011, le Conseil avait accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée et le lancement de l'opération.

Une demande de d'honoraires relative à la maîtrise d'œuvre a été réalisé auprès d'un bureau d'études.

Compte tenu des honoraires proposées par le Bureau d'études IN'GEO (sous le seuil de 4.000€ HT), il est proposé de retenir le Bureau d'études IN'GEO.

L'offre de prix se chiffre à 3.000 € HT **soit 3 588,00 € TTC.**

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

De retenir le bureau d'études IN'GEO pour un montant de 3 588,00 € TTC

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir et toutes pièces y relatives.

10.3 Rumersheim-le-Haut : Rénovation de la salle polyvalente – Choix du contrôleur technique et du coordonateur SPS

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 31 mai 2010, le Conseil communautaire a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation de la salle polyvalente de Rumersheim-le-Haut.

Une consultation relative aux prestations de contrôleur technique et de coordonateur SPS a été réalisée auprès de plusieurs bureaux d'études spécialisés.

Il est proposé de retenir les bureaux d'études suivant :

Désignation	Titulaire	Montants du marché T.T.C.
Mission de coordination SPS	ACE BTP - Haguenau	3 038,59 €
Mission de contrôle Technique	APAVE - Mulhouse	6 727,50 €

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Décide

De retenir les bureaux d'études tel que défini dans le tableau ci-dessus

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer les marchés de prestation de services à intervenir et toutes pièces y relatives.

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Observation : La réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux et d'un constat du risque d'exposition au plomb s'avère nécessaire. La prestation est commandée à l'APAVE Mulhouse pour un montant de 700 € H.T.

10.4 Rustenhart – Création d'un groupe scolaire : Demande de subvention

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 28 février 2011, la communauté de communes a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'un groupe scolaire.

Les demandes de subventions seront effectuées auprès des financeurs potentiels du projet (Etat, Région Alsace, Département du Haut-Rhin, Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin...).

Pour bénéficier d'une aide départementale, ce projet doit rentrer dans le cadre du contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin conclu le 9 juillet 2010 entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la Communauté de communes.

Afin de pouvoir le présenter, il est proposé de conclure un avenant au contrat de territoire de vie à l'occasion de la révision à mi-parcours.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

M. le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Département du Haut-Rhin à l'occasion de la révision à mi-parcours du contrat de territoire de vie Florival-Vignoble-Plaine du Rhin

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 Divers : Projet de SDCI, Conseil d'Alsace, Rapports d'activités de la CCER et de la Pépinière d'entreprises, Statistiques TERI, RAM Bilan et prévisionnel, Programme culturel...

SDCI : Le projet de SDCI vient d'être transmis à la CCER pour information. La CCER n'a pas d'avis à rendre.

En effet, seul le regroupement de trois syndicats de production et d'alimentation en eau potable est sollicité. Aussi pour les communes membres de la CCER et leurs syndicats, il s'agit désormais d'examiner le projet afin de rendre un avis « simple » dans les 3 mois. A défaut de délibération, leur avis est réputé favorable.

La CDCI dispose ensuite de 4 mois pour se prononcer et modifier le projet initial à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le préfet adoptera le schéma le 31 décembre 2011 au plus tard. Le SDCI s'impose aux communes pour la création du syndicat intercommunal.

De nombreuses questions se posent. La qualité du service sera-t-elle améliorée ou dégradée ? Quelles sont les conséquences du transfert de biens et de services sur le niveau des impôts locaux ou du prix de l'eau. Le nouveau syndicat aura-t-il les moyens financiers et humains ?

M. François BERINGER prône la concertation en amont afin de rendre des avis identiques pour tout le territoire. Le délai imparti pour rendre cet avis est jugé trop court. Il souhaiterait également que la Communauté de communes se saisisse de cette question dans le cadre du toilettage des statuts intercommunaux.

Des réunions de concertation sont prévues entre les communes et les syndicats de production et d'alimentation en eau potable. La communauté de communes pourrait éventuellement faire des propositions de suppression de syndicats (SIVU des collègues, fusion des syndicats SCOT et Pays...).

Conseil d'Alsace : M. le Président fait lecture de la résolution prise par le Conseil Régional d'Alsace intitulée « construire l'Alsace du 21ème siècle ». Cette résolution sera communiquée aux communes membres.

Rapport d'activités 2010 de la CCER : le rapport est remis à tous les délégués communautaires.

Rapport d'activités 2010 de la Pépinière d'entreprises : le rapport est remis à tous les délégués communautaires.

Statistiques TERI : M. MASSON présente les chiffres clés de l'année 2010. Le recours des habitants au service de transport à la demande continue sa progression. Par contre, on constate toujours aucun utilisateur dans la commune de Rustenhart.

Bilan Relais Assistantes Maternelles 2010 : le bilan du RAM est présenté par M. Cédric LEPAUL. Il est joint **en annexe**. La part résiduelle de la CCER pour le fonctionnement de ce service est de 18 322 €.

Association de gestion Petite Enfance : L'assemblée Générale de l'association s'est tenue le 12 mai. Le bilan fait apparaître un trop perçu de 50 000 € qui sera reversé à la Communauté de communes.

Friche militaire à Blodelsheim : par courrier daté du 19 mai, M. BURDLOFF, notaire, indique le souhait de la SCI des Fossés de procéder à l'acquisition définitive du site. A l'initiative de M. le Président une rencontre a eu lieu avec M. HELMLINGER, MM. HABIG, Conseiller général, BERINGER et WALTISPERGER ainsi que M. le Directeur y ont assisté. Le bail signé prévoyait la réalisation de travaux à hauteur de 450 000 €. La CCER demande copie des justificatifs (factures des travaux) et prévoit une visite sur site pour constater de l'avancement des travaux et aménagements.

12 Communication

Fête de l'amitié : l'inauguration aura lieu le 4 juin 2011 à 15 heures 30 à Fessenheim.

Au fil du Rhin : l'assemblée générale se tiendra le 7 juin 2011 à 15 heures à Fessenheim.

Association des Maires du Haut-Rhin : Le forum d'information intitulé « 2015 ou le bon état des eaux : ensemble soyons acteurs de cet objectif » se tiendra le 7 juin 2011 à 17 heures à Sélestat. Les Rencontres « Est Collectivités » 2011 auront lieu les 23 et 24 septembre 2011 à Mulhouse.

Office de Tourisme du Pays de Brisach : la prochaine réunion du comité directeur e tiendra le 7 juin 2011 à 18 heures 30 à Volgelsheim.

Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL) : l'assemblée générale se tiendra le 8 juin 2011 à 10 heures à Mulhouse.

GERPLAN Transfrontalier : une réunion de travail aura lieu le 8 juin 2011 à 18 heures concernant le diagnostic agricole.

Pays RVGB : une journée de visite sur le thème des éco quartiers est prévue le 15 juin 2011 à Fribourg (Allemagne) et Mulhouse.

GLCT : prochain comité directeur le 20 juin 2011 à 18heures à Heitersheim.

ARCICEN : une nouvelle assemblée générale se tiendra le 30 juin 2011 à 10 heures à Paris.

Assemblée des Communautés de France (ACDC) : la 22^{ème} convention nationale est prévue les 12, 13 et 14 octobre 2011 à Rennes.

Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Haut Rhin : réception du rapport d'activité 2010.

Tour de table

M. Henri MASSON : indique que Roggenhouse s'est vu décernée le 1^{er} prix de la parité pour les communes de moins de 500 habitants. L'ensemble des délégués le félicite pour cette distinction.

Mme Agnès KIEFFER : a réuni le corps enseignant du territoire afin de préparer la rentrée scolaire. Les animations en milieu scolaire ont été passées en revue et redéfinies. La nouveauté cette année sera les actions liées au plan climat piloté par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Elle a également assisté à l'assemblée générale de l'UDBA.

M. Frédéric GOETZ : propose d'étudier la possibilité de collecter les bio déchets en point d'apport volontaire. Il participera avec les services à une réunion de présentation faite par un prestataire de collecte à Colmar.

Mme Agnès MATTER-BALP : informe qu'un syndicat a demandé par courrier la position tenue par la commune de Hirtzfelden quant à la fermeture du Trésor Public de Blodelsheim. A ce jour, les communes n'ont pas été saisies officiellement par le Trésorerie Générale du Haut-Rhin. M. le Président propose qu'une lettre cosignée par l'ensemble des maires et la Communautés de communes soit adressée à la Trésorerie Générale du Haut-Rhin demandant plus d'explications et rappelant que toute décision en ce sens devait faire l'objet d'une concertation en amont avec les élus. A ce sujet, M. François BERINGER confirme qu'il avait réceptionné en mairie un courrier annonçant qu'une éventuelle réorganisation des services du Trésor ne se ferait sans concertation.

M. Pierre RENTZ : fait état de l'état d'avancement du chantier de l'extension de l'EHPAD « Les Molènes » à Bantzenheim. Il insiste sur le fait que le syndicat mixte chargé de la construction de l'établissement devrait procéder à un toilettage de ses statuts.

Mme Fabienne STICH : annonce les portes ouvertes au collège de Fessenheim le 25 juin 2011.

M. François BERINGER : annonce l'ouverture du périscolaire de la commune de Blodelsheim en juillet prochain (40 places).

M. Fabrice KRIEGER : annonce que dans le cadre de la mise à jour du site Internet de la CCER, une photo de l'ensemble des délégués communautaires sera prise au prochain conseil.

M. le Président : rappelle qu'une sortie communautaire pourrait être organisée. M. Etienne SIGRIST, qui se charge de cette organisation, prévoit de l'organiser pour l'automne prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 MAI 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 2 mai 2011
2. Pistes cyclables : Choix de l'entreprise de travaux
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2010
4. Eco-Emballages : Nouveau contrat (Barème E) et option retenue pour la reprise des matériaux recyclables
5. Eco-Folio : Nouvelle convention
6. Demande de subvention : Création d'un poste d'ambassadeur du tri
7. Attribution de composteurs
8. Piscine
 - 8.1 Demande de subvention complémentaire
 - 8.2 Mission d'analyse et de conseils juridiques sur les statuts communautaires et la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
9. Décision Modificative N°2/2011 : Notifications Dotation Globale de Fonctionnement et bases fiscales définitives
10. Maitrise d'ouvrage déléguée
 - 10.1 Décision Modificative N°3/2011 : Hirtzfelden : Rénovation de la Chapelle – Avenant au marché de travaux : Lot 4 Peintures
 - 10.2 Roggenhouse : Rue du 7 février – Choix du Maître d'œuvre
 - 10.3 Rumersheim-le-Haut : Rénovation de la salle polyvalente – Choix du contrôleur technique et du coordonnateur SPS
 - 10.4 Rustenhart – Création d'un groupe scolaire : demande de subvention
11. Divers : Projet de SDCI, Conseil d'Alsace, Rapports d'activités de la CCER et de la Pépinière d'entreprises, Statistiques TERI, RAM Bilan et prévisionnel, Programme culturel...
12. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesneur		
M Philippe HEID	Assesneur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesneur		
Mme Fabienne STICH	Assesneur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire	Procuration à Florent OTT	
M Mario HEGY	Conseiller communautaire	Procuration à Agnès KIEFFER	
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire	Procuration à Philippe HEID	
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		